

## Association France Palestine Solidarité – AFPS

### 2<sup>ème</sup> CONGRÈS – mai 2009

## **Rapport d'orientation – Table des matières**

### **1. Analyse politique**

- 1.1. Évolution d'ensemble depuis le Congrès 2007
- 1.2. La politique israélienne : quelle victoire pour Israël ?
- 1.3. Palestine : la division du mouvement national et nécessité de l'unité
- 1.4. Régionalisation – mondialisation du conflit
- 1.5 La nouvelle politique américaine : possibilités et limites d'une évolution probable.
- 1.6 Le rôle de l'Union européenne : rapprochement sans condition
- 1.7 La politique française : le tournant pro-israélien

### **2. Le mouvement de solidarité : une responsabilité accrue**

- 2.1 Après la guerre contre Gaza
- 2.2. Un rôle accru
- 2.3. Lutte contre l'impunité et nécessité d'une politique de sanctions

### **3. Orientations pour l'AFPS**

- 3.1. Rappel des buts et principes de l'AFPS
  - 3.1.1. Le droit à l'autodétermination
  - 3.1.2. Droit international et conférence internationale
  - 3.1.3. Les moyens
- 3.2. Changer la politique de l'Union européenne
- 3.3. Renforcer l'action politique en France
  - 3.3.1. Urgence
  - 3.3.2. résistance contre l'occupation
  - 3.3.3. Justice pénale
  - 3.3.4. Sanctions contre Israël
  - 3.3.5. protection internationale du peuple palestinien
  - 3.3.6. Dénonciation de la préparation de la guerre d'Israël contre l'Iran et soutien à la campagne pour une zone sans armes nucléaires au Moyen-Orient
- 3.4. Développer la solidarité avec le peuple palestinien dans toutes ses composantes, y compris les réfugiés et les Palestiniens d'Israël : la politique passe aussi par une solidarité concrète.
  - 3.4.1. projets pérennes
  - 3.4.2. Les missions restent l'une des priorités politiques de l'AFps
  - 3.4.3. favoriser la coopération décentralisée
  - 3.4.4. le parrainage
  - 3.4.5. promotion des campagnes d'urgence (SOS Palestine)
- 3.5. Renforcer le mouvement de solidarité avec la Palestine,
  - 3.5.1. L'internationalisation
  - 3.5.2. renforcer ses relations politiques avec les institutions et les médias
  - 3.5.3. organiser des débats, conférences, manifestations et initiatives diverses de solidarité.
  - 3.5.4. promotion des campagnes nationales
- 3.6. Se doter des moyens internes possibles et nécessaires pour mener à bien ces actions et campagnes, tant pour répondre à l'urgence que pour être organisée pour le long terme

2<sup>ème</sup> CONGRÈS – mai 2009

## **Rapport d'orientation**

### **1. Analyse politique**

#### **1.1. Évolution d'ensemble depuis le Congrès 2007**

Examiner l'évolution politique qui conditionne la situation de la question palestinienne depuis notre dernier Congrès et en conséquence s'interroger sur les conditions et les possibilités d'une paix fondée sur le droit au Moyen-Orient nous amène à constater que depuis deux ans, et surtout après la guerre contre Gaza, s'est constituée, sur un fond de continuité en ce qui concerne les objectifs et la stratégie israéliens, une donne interne et internationale nouvelle :

- dans la nature de l'incarnation du projet politique palestinien,
- dans la politique américaine, avec ses limites,
- et dans politique française, qui accomplit un tournant sans précédent sur les principes et dans les faits, entraînant la politique de l'Union européenne.

Cela nous oblige à essayer de l'analyser et à en tirer les conséquences pour notre action de solidarité et nos axes d'intervention. Cet examen ne peut qu'être partiel, en partie fondé sur des hypothèses mais des lignes de force peuvent être dégagées pour caractériser l'évolution de la question palestinienne et les conditions de la mise en œuvre de la solution au conflit, dont les grandes lignes ne sont ignorées de personne.

#### **1.2. La politique israélienne : quelle victoire pour Israël ?**

Ce qui a résulté de la conférence d'Annapolis a achevé de démontrer le refus d'Israël de toute négociation politique et d'un Etat palestinien indépendant (qui était prévu pour fin 2008 comme objectif de cette conférence). Il a ainsi encore plus délégitimé l'Autorité palestinienne, d'autant plus que parallèlement il poursuivait et accélérât la colonisation ainsi que la construction du mur, en particulier autour de Jérusalem. Ce refus a été suivi, fin 2008-début 2009, par un massacre sans précédent de Palestiniens à Gaza sous blocus depuis plus de deux ans.

Avec cette nouvelle punition collective infligée à la société palestinienne, Israël manifeste, dans la continuité du mouvement sioniste, sa volonté d'affirmer par la force sa suprématie militaire totale dans la région dans une perspective d'affrontement avec l'Iran. Dans ce cadre, Israël a recherché l'affrontement direct avec le Hamas pour le "dissuader" mais aussi pour stimuler une radicalisation violente qui servira à son tour de justification du recours à la force et de maintien d'une situation de guerre permanente dans la région.

Cette attaque, tuant délibérément des civils sans défense, a été perçue par l'opinion publique mondiale comme une série de crimes de guerre. De ce fait, Israël a subi, en termes de légitimation de son action militaire et politique, une défaite politique et morale sans précédent. Ce fait peut être décisif pour l'avenir. Mais la représentation de ce conflit par les grands médias comme une "guerre contre le terrorisme" ou comme une "guerre des cultures" reste assez prégnante dans une partie de l'opinion publique occidentale. Cette représentation crée un climat susceptible de provoquer l'adhésion au recours à la force et à une éventuelle guerre contre l'Iran.

En outre, les élections législatives israéliennes du 10 février 2009 ont marqué un très net coup de barre à droite qui s'explique d'abord par des raisons conjoncturelles : l'offensive contre Gaza et la manipulation médiatique dont elle a été l'objet en Israël ont renforcé considérablement le consensus nationaliste. Mais ce glissement vers l'extrême droite découle aussi de causes structurelles : l'absence de forces alternatives – sauf les partis dits "arabes", en particulier le Haddash (qui a d'ailleurs réalisé un bon score sur le thème de l'amitié judéo-arabe) – n'a pas permis que s'exprime le désir de paix d'une partie non négligeable de l'opinion. Le soutien du parti travailliste et, dans un premier temps, du Meretz, à l'offensive contre Gaza, a constitué un véritable suicide pour la gauche. D'autre part, la campagne électorale a été marquée par une surenchère d'attaques (y compris de la part de la "centriste" Livni) contre la citoyenneté des Palestiniens d'Israël. De ce fait la question des Palestiniens d'Israël et surtout son traitement par le gouvernement israélien, devient incontournable pour la résolution politique du conflit.

Cette radicalisation de la société et des forces politiques israéliennes fait qu'il y a encore moins un partenaire israélien pour une négociation politique avec les Palestiniens. La faiblesse actuelle du mouvement pacifiste et anti-colonialiste, qui a pu quand même mobiliser près de 10.000 personnes à Tel-Aviv en pleine opération militaire contre Gaza, fait que la perspective de briser le consensus national sur la guerre ne peut se situer qu'à moyen terme. Mais le travail initié par Taayush dans une société résignée à l'indépendance des Palestiniens, auprès des Juifs sépharades pauvres pour établir le lien entre accord de paix et solution des problèmes économiques et sociaux en Israël peut s'avérer efficace. A Tel-Aviv, dans une élection municipale récente, une liste menée par un communiste a pu réunir près de 40% de voix, juives et arabes, sur cette base. Le mouvement anti-guerre en Israël pourrait ainsi élargir ses bases socio-culturelles.

La guerre contre Gaza, après la conférence d'Annapolis, a renforcé dans l'opinion internationale l'image d'un Israël refusant toute paix négociée avec les Palestiniens. Tout est fait pour rendre impossible la constitution d'un Etat viable pour les Palestiniens. La poursuite notamment de la colonisation vise et contribue à délégitimer tout partenaire palestinien menant cette négociation. (Yasser Arafat, en refusant les conditions imposées à Camp David, conditions qui correspondaient à renoncer à l'application du droit international, avait rétabli sa légitimité auprès de son peuple.). A cette pratique coloniale permanente se sont ajoutées l'asphyxie économique et financière des territoires occupés, la destruction des infrastructures d'un Etat palestinien en construction et l'instrumentalisation de l'Autorité palestinienne pour lui faire jouer un rôle d'"agent de sécurité" pour Israël. L'arrivée au pouvoir en Israël de Benyamin Netanyahou, qui a choisi de s'allier, pour pouvoir avoir une majorité parlementaire, avec le parti raciste d'Avigdor Lieberman, ne fera que renforcer cette logique de guerre et de refus de toute négociation politique.

Mais dans l'opinion publique mondiale une évolution se dessine vers une prise de conscience que le statut colonial de la Palestine, déguisé sous le mythe d'une Palestine terroriste ne peut plus être maintenu longtemps.

### **1.3. Palestine : la division du mouvement national et la nécessité de l'unité**

Après la guerre contre Gaza, le paysage politique palestinien sort profondément modifié :

- renforcement du Hamas qui s'affirme comme la force majoritaire de la résistance palestinienne contre Israël. Cependant, le Hamas ne semble pas avoir défini une stratégie claire à vocation unitaire et nationale contre l'occupation israélienne.
- affaiblissement de l'Autorité palestinienne en crise de leadership avec en outre, la fin du

mandat d'Abou Mazen. La question du maintien ou non de l'Autorité palestinienne se pose de plus en plus, y compris à l'intérieur du Fatah. Ce qui pose en même temps la question de continuer une négociation avec les Israéliens et aussi de penser une nouvelle stratégie articulant négociations et résistance.

- Affaiblissement du Fatah qui, pour la première fois depuis 1965, n'a pas combattu Israël attaquant les Palestiniens (même si des groupes du Fatah ont combattu à Gaza).
- Stagnation de la gauche palestinienne qui s'est récemment regroupée dans un "bloc de gauche" (FDLP, FPLP, PPP-exPC) et qui tente de jouer un rôle pour faciliter l'unité nationale.
- Crise de l'OLP qui vient de l'échec de son projet de construire un Etat avant d'avoir obtenu la fin de l'occupation de son pays. Ce projet supposait en effet des conditions qui n'ont pas été réunies : soutien de la communauté internationale, mobilisation quasi permanente de la société palestinienne, une conception démocratique non patrimoniale du pouvoir. Cependant, le patrimoine de lutte et d'élaboration stratégique de l'OLP dans un cadre pluraliste devrait lui permettre une refondation intégrant l'entrée du Hamas dans l'organisation.

La dynamique politique interne semble caractérisée par un approfondissement de la division géographique et politique dans la mesure où la priorité est donnée à la constitution d'un pouvoir autoritaire Hamas à Gaza et Fatah en Cisjordanie. Pour chacun, le problème numéro 1 avant la recherche d'une stratégie commune de lutte contre l'occupation, c'est le rival politique avec l'objectif de contrôler les forces de sécurité.

On assiste à une dépendance accrue de chacun des deux pouvoirs vis-à-vis de protecteurs externes, Iran pour Hamas, Etats-Unis pour Fatah, ce qui est une rupture, un retour en arrière, par rapport à la ligne politique de la période de Yasser Arafat depuis 1967.

Cette division et cette double perte d'autonomie de décision rendent plus difficiles une réunification durable. En outre, ces forces politiques sont elles-mêmes divisées en interne sur la politique d'unité nationale nécessaire. La constitution et la politique d'un gouvernement d'unité nationale pour la reconstruction de Gaza et pour l'action diplomatique seront marquées par cette situation.

La division va à l'encontre de la volonté d'unité nationale d'une grande majorité de la société civile et de la population en général. En même temps, la position palestinienne de construire son Etat indépendant dans les frontières de 1967 a été maintenue par tous, reflétant d'ailleurs la position du "document des prisonniers" et de l'Accord de La Mecque. Cette position a été confortée par le plan de paix arabe de 2002 reproposé en 2007 aux Israéliens. Mais le refus israélien de négocier sur ces bases (normalisation des relations de tous les pays arabes en échange de l'évacuation de tous les territoires occupés en 1967) contribue également à ce qu'il n'y ait plus de processus bilatéral de paix crédible.

#### **1.4. Régionalisation – mondialisation du conflit**

L'opinion internationale en faveur de la cause palestinienne s'est fortement affirmée et entend peser pour une solution politique. Face au refus israélien et à la grande difficulté d'une représentation unifiée palestinienne, la nécessité d'un autre rôle de la communauté internationale dans son acception large pour imposer une négociation fondée sur le droit est indispensable.

Pendant la guerre contre Gaza, on a pu mesurer à travers l'activité diplomatique des pays arabes, de l'Union européenne et des Etats-Unis – sans oublier la Turquie et l'Iran – combien le conflit israélo-palestinien reflète l'état du monde et est un facteur de déstabilisation à la fois du monde arabe et

musulman et du monde.

Elle a mis en relief la bataille pour l'hégémonie régionale avec en arrière plan :

- la défaite américaine en Irak,
- la défaite du nationalisme arabe des années 60, prolongée par l'incapacité des Etats arabes à porter le "plan de paix arabe"
- la division de la Ligue arabe,
- la montée en force du projet de l'Islam politique dans toute la région.

En même temps le Moyen-Orient est le cadre d'une redéfinition en gestation de la politique américaine, définie entre autres comme une volonté de « dialogue avec le monde musulman ». Quelle va en être la portée – en particulier sur le conflit israélo-palestinien – et quelles peuvent être les contradictions entre la volonté de Barack Obama de dialoguer avec l'Iran et la volonté israélienne de lui faire la guerre ?

Le point principal est donc la tendance à l'internationalisation de la question palestinienne provoquant ainsi l'implication de plus en plus directe des peuples et des Etats du monde dans ce règlement.

Par conséquent, la seule possibilité qui reste pour rompre la logique de guerre qu'entend maintenir Israël devient l'intervention extérieure qui puisse imposer une solution politique la plus juste possible, c'est-à-dire fondée sur le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité.

L'idée des deux Etats, c'est-à-dire la construction d'un Etat palestinien indépendant à côté d'Israël apparaît de plus en plus difficile à réaliser mais elle reste l'objectif commun des forces politiques palestiniennes. Dans certains secteurs intellectuels et politiques, en Palestine et en Israël, même parmi les tenants de la solution des deux Etats, la faisabilité de celle-ci est aujourd'hui mise en question. Cette perspective des deux Etats (celle du droit international) n'a plus que quelques années devant elle et elle suppose une intervention forte de la communauté internationale, à commencer par celle des Etats-Unis dont beaucoup dépend. Que veut ou peut faire le nouveau Président américain ? Dans le passé, les quelques pressions exercées par les Etats-Unis (Dwight Eisenhower pour le retrait du Sinaï en 1956, James Baker pour obliger Yitzhak Shamir à négocier à Madrid en 1991) montrent que les pressions peuvent faire reculer Israël. Un des éléments de réponse tient aussi à la capacité et à la volonté de l'Union européenne, et d'autres pays, d'exercer une pression politique, diplomatique ou économique, qui pourrait accompagner ou renforcer une éventuelle pression américaine. On en est loin alors que l'opinion publique le demande de plus en plus.

### **1.5. La nouvelle politique américaine : possibilités et limites.**

L'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis, qui marque la défaite d'une contre-révolution conservatrice libérale commencée sous Reagan il y a 30 ans, et du courant néo-conservateur qui a mené et pensé la "guerre contre le terrorisme", y compris contre les Palestiniens, ne peut pas ne pas avoir de conséquence sur l'évolution du conflit. La volonté explicitement exprimée par Barack Obama d'établir "un dialogue avec le monde musulman", et en particulier avec l'Iran, représente un vrai tournant de la politique extérieure américaine. Elle amène inévitablement à se poser la question de la compatibilité de cette politique avec celle menée par Israël, en particulier avec une droite radicale au pouvoir. La fin de l'unilatéralisme de George W. Bush peut se traduire en initiatives diplomatiques rompant avec la politique précédente. Tout ceci rend possible la mise en

place d'un mécanisme international de négociations pour le règlement du conflit au Moyen-Orient, à commencer par la question palestinienne mais incluant les autres conflits (Liban, Syrie, retrait d'Irak, Iran).

Déjà certains signes – envoi de George Mitchell en Israël et en Palestine, de parlementaires américains à Gaza, outre la préparation active de discussions avec l'Iran – montrent un changement de ton significatif et prometteur. Mais les forces hostiles à cette politique d'ouverture, en Israël, en Europe et aux Etats-Unis, se mobilisent fortement pour la bloquer.

De surcroît, l'évolution récente de la situation mondiale, la crise financière et économique, les rapports avec la Chine, la déstabilisation de l'Afghanistan et du Pakistan font que la question palestinienne risque de devenir moins prioritaire dans l'agenda américain. En même temps, pour faciliter la politique de Barack Obama concernant la question palestinienne, plusieurs conditions préalables sont nécessaires : un gouvernement en Israël acceptant une vraie négociation politique, une unité nationale en Palestine, et l'abandon par l'Europe de son appui unilatéral à Israël... conditions qui sont loin d'être réalisées.

### **1.6. Le rôle de l'Union européenne : rapprochement sans condition**

L'année 2008 aura été marquée, sous l'impulsion de la présidence française de l'Union au cours du deuxième semestre, par une accélération de l'évolution négative de la politique de l'Union européenne sur la question palestinienne. Après avoir entamé des négociations avec Israël en juin, le Conseil européen, le 8 décembre, a décidé qu'à partir d'avril 2009, Israël gravirait un nouvel échelon [*upgrading*] dans le cadre de la "politique de voisinage" de l'UE, passant du statut d'associé établi en 1995 et entré en vigueur en 2000, à celui de partenaire privilégié qui, souligne le texte, "doit être basé sur des valeurs communes pour les deux parties, particulièrement de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'application de la loi et des libertés fondamentales, de bonne gouvernance et de loi humanitaire internationale".

Mais, avant même la réunion du Conseil européen présidé par la France, Bernard Kouchner, ministre français des Affaires étrangères, sur demande de Tzini Livni, ministre israélienne des Affaires étrangères, avait précisé qu'il n'était pas question d'imposer des conditions à Israël pour pouvoir bénéficier de ce rapprochement. La question des négociations de paix ferait l'objet d'une déclaration parallèle.

Ainsi sur initiative unilatérale de la France, l'Union européenne a abandonné de fait le principe de conditionnalité portant en particulier sur le respect des droits humains qui caractérise les relations euro-méditerranéennes depuis la conférence de Barcelone en 1995. Ce qui signifie qu'elle semble abandonner le principal moyen de pression sur Israël dont elle dispose, à savoir la suspension de l'accord d'association pour non respect des droits humains. Durant la guerre israélienne contre Gaza, l'Union européenne, s'alignant sur la politique de George W. Bush, n'a exercé aucune pression sur Israël, freinant même une résolution du Conseil de sécurité qui pouvait apparaître comme un peu contraignante pour Israël. Le 14 janvier 2009, après presque trois semaines de massacres de Palestiniens à Gaza, l'Union européenne a annoncé une "pause" "pour des raisons techniques" dans ce rapprochement avec Israël, comme si l'opération israélienne n'était qu'une parenthèse. Depuis, l'Union européenne doit reprendre son processus de rehaussement, même s'il est déjà critiqué par le Parlement européen et refusé par une part croissante de l'opinion publique européenne.

C'est contre cette régression politique qu'il nous faut nous mobiliser.

- Évolution négative, suivisme de l'administration Bush, sans aucune velléité ou capacité de proposition politique.
- Tentative de se dédouaner politiquement en finançant l'Autorité palestinienne, la reconstruction de Gaza (!) sans exigence vis-à-vis de l'auteur des destructions.

### **1.7. La politique française : le tournant pro-israélien**

En décembre 2007, à la Conférence internationale des donateurs pour l'Etat palestinien, dans le cadre du processus d'Annapolis, Nicolas Sarkozy avait déclaré : *"Le temps est venu de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de permettre à tout un peuple de retrouver sa dignité. (...) Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité"* ; *"Les points de passage (de et vers la bande de Gaza) doivent être rouverts pour favoriser la respiration de l'économie"*.

On sait ce qu'il est advenu de ces belles paroles : absence de toute réponse israélienne, continuation non seulement de l'occupation mais aussi de la colonisation, plus particulièrement à Jérusalem et dans la vallée du Jourdain, du contrôle du territoire et de tout déplacement, des assassinats ciblés et rafles de masse, des confiscations de terres et démolitions de maisons... ainsi que du blocus de Gaza, absence de toute pression de la France sur Israël devant la continuation des faits accomplis israéliens.

La France apparaît clairement comme le moteur de l'évolution négative des rapports de l'Union européenne avec Israël et donne l'exemple tant en ce qui concerne le renforcement de ses relations économiques, commerciales, technologiques, et militaro-policière que dans son comportement vis-à-vis du Hamas et plus généralement des Palestiniens, même si récemment, via la Syrie, des contacts discrets ont pu être établis avec le Hamas.

Sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy, on assiste aussi à une communautarisation du conflit – communautarisation qu'il dénonce par ailleurs – en collaboration étroite avec le CRIF, seule organisation à avoir fait une manifestation communautaire pendant l'attaque contre Gaza.

Le cas du jeune étudiant palestinien, citoyen français, Salah Hamouri, est emblématique de la politique française du deux poids deux mesures. Kidnappé il y a quatre ans par Israël, il a été condamné en dépit de l'absence de tout délit à 7 ans de prison. Les interventions françaises à son sujet sont plus que timides et discrètes. À l'inverse, aucun effort n'est épargné pour transformer en héros le jeune soldat franco-israélien Gilad Shalit capturé il y a deux ans sur son char alors qu'il était en service dans l'armée israélienne d'occupation contre la bande de Gaza.

En résumé la politique de Nicolas Sarkozy représente un tournant fondamental de la politique française vis-à-vis de la question palestinienne, politique qui avait été définie à partir de la condamnation par de Gaulle de la guerre de 1967. Cette politique a consisté à garder une certaine ouverture à l'égard des Palestiniens. Elle a duré jusqu'à Jacques Chirac (Obsèques officiels de Yasser Arafat). Elle est désormais abandonnée, posant d'ailleurs un problème à une partie du mouvement gaulliste. L'entrée inconditionnelle de la France dans le système militaire OTAN et les projets américano-israéliens sur le rôle de l'OTAN au Moyen-Orient doivent nous alerter sur le rôle qu'entend jouer la France dans une perspective qui consacrerait l'abandon du rôle de l'ONU dans un éventuel "accord de paix". Cette situation nouvelle pourrait impliquer la France dans une logique militaire interventionniste très dangereuse dans la région. Dès lors l'AFPS pourrait participer aux mobilisations contre l'OTAN si celle-ci intervenait au Moyen-Orient et en particulier en Palestine.

La politique de Nicolas Sarkozy se caractérise par :

- la rupture sur le droit international et ses instances, et sur le multilatéralisme,
- l'affirmation de valeurs communes avec Israël,
- la vision du monde néo-conservatrice (usage de la force, guerre « préventive », conflit dit des civilisations).

Concernant le "conflit des civilisations", après l'élection de Barack Obama, les forces qui entendent transformer le conflit politique au Moyen-Orient en guerre de civilisations ou de cultures entre l'Occident et le monde arabo-musulman restent encore très actives en Israël, en Europe et aussi aux Etats-Unis. En France, cette politique est de fait menée par Nicolas Sarkozy et doit être l'objet de toute notre vigilance.

## **2. Le mouvement de solidarité : une responsabilité accrue**

### **2.1. Après la guerre contre Gaza**

Avec la guerre contre Gaza, le mouvement de solidarité a connu une mobilisation sans précédent à l'échelle européenne et mondiale avec, en France, la présence massive – parfois majoritaire dans les manifestations – de personnes issues des quartiers populaires

L'internationalisation accrue de la mobilisation doit nous amener à renforcer les formes de coordination internationale, en particulier à l'échelle européenne pour peser ensemble auprès des instances nationales qui font les politiques européennes.

La mobilisation des manifestants issus de l'immigration maghrébine nous oblige à réfléchir sur les conditions d'une unité d'action durable avec ces forces.

L'enjeu est d'éviter une division, voire une communautarisation du mouvement qui se feraient aux dépens de ceux qui veulent construire un rapport de force solide face au gouvernement français qui alimente la logique de guerre des cultures. Pour ce faire, il est indispensable que partout les formations des nouveaux acteurs se mettent en place ; l'AFPS se doit d'être force de proposition pour celles-ci.

Cependant, la division actuelle du mouvement national palestinien et l'inexistence d'une unité nationale portant une stratégie claire rendent plus difficile une mobilisation unitaire durable du mouvement de solidarité, traversé par de fortes divergences d'appréciation, notamment sur le projet du Hamas qui combine projet de libération nationale et projet religieux.

### **2.2. Un rôle accru**

L'internationalisation du conflit, la nécessité accrue d'une intervention directe de l'ONU, la prise de conscience de l'opinion publique internationale en faveur d'un règlement de la question palestinienne accroissent la responsabilité politique du mouvement de solidarité. Celui-ci devra se donner les moyens politiques et organisationnels pour exercer une pression maximale sur les Etats qui devront intervenir pour imposer un règlement fondé sur le droit international.

Cela signifie pour le mouvement de solidarité de démontrer la nécessité et l'urgence d'une solution

pour le peuple palestinien mais aussi la nécessité d'éviter une huitième guerre dont la gravité pourrait être extrême. Dans le même temps, il faut proposer et populariser un mécanisme de négociation sous l'égide de l'ONU, c'est-à-dire une conférence internationale qui serait amenée, étant donné l'articulation des conflits au Moyen-Orient, à élaborer un plan de paix multilatéral. Il s'agirait d'abord de proclamer un Etat palestinien souverain dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale en application du droit international repris par le plan de paix arabe qui prévoit aussi la résolution de la question des réfugiés fondée sur la résolution 194 de l'AG de l'ONU. La question des frontières avec le Liban et la Syrie suppose aussi une négociation avec ces pays.

Plus globalement, il s'agit d'établir un système de sécurité régionale à partir de la constitution d'une zone sans armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Il s'agira aussi, en cas de nécessité d'une force internationale de protection et de sécurisation – et non pas de maintien de l'ordre interne à la Palestine – que ce ne soit pas l'OTAN en lieu et place de l'ONU. Cette force, dont le déploiement et les missions seront liés à un processus politique, pourrait s'inspirer de la FINUL au Liban (avec une mission plus contraignante vis-à-vis d'Israël).

Dans l'immédiat, le premier test de la capacité d'intervention de la communauté internationale sera la levée définitive du blocus de Gaza.

Toute une série d'objectifs immédiats doit être mise en avant si on veut ouvrir une perspective politique crédible : libération de tous les prisonniers politiques (en s'articulant sur la campagne pour Salah Hamouri), arrêt total de toute forme de colonisation et de la construction du mur comme préalable à leur démantèlement. Parallèlement, obtenir de l'ONU qu'un processus soit mis en place qui permette le jugement des crimes internationaux (crime de guerre, crime contre l'humanité, crime d'agression, crime de génocide) commis en Palestine. Pour y parvenir il faut une forte pression de l'opinion publique dans plusieurs directions à la fois.

### **2.3. Lutte contre l'impunité et nécessité d'une politique de sanctions**

Toutes ces actions vont se heurter à la résistance farouche du pouvoir israélien et de ses alliés dans le monde, en particulier aux Etats-Unis et en Europe. Or l'intervention extérieure, pour réussir, rend indispensables de fortes pressions politiques, diplomatiques et économiques sur Israël. Pour l'Europe, le levier le plus efficace est de loin la suspension de l'accord d'association tant que les dirigeants israéliens ne veulent pas s'engager dans la voie d'un règlement fondé sur l'application du droit international, qui a fait l'objet d'une recommandation du Parlement européen en 2002 non prise en compte par le Conseil –.

De même reste très actuel le rappel de la condamnation du mur par la Cour internationale de justice (CIJ) alors que sa construction continue, aujourd'hui pour enfermer Jérusalem. Or l'avis de la CIJ et le vote de la résolution de l'ONU, en particulier par les pays de l'Union européenne, confirment encore l'obligation qu'ont ces pays de prendre des mesures contraignantes pour faire respecter les conventions de Genève de 1949 (que la construction du mur viole).

Cette pression sur Israël doit s'articuler avec la bataille contre l'impunité à partir de l'utilisation des voies de recours judiciaire pour délégitimer et affaiblir la politique du pouvoir israélien. Cette action peut accélérer en Israël même la prise de conscience de la nécessité d'une négociation politique respectant le droit. C'est dans ce cadre que doit se situer une campagne de boycott ciblant en particulier tout ce qui contribue à l'occupation et à la colonisation. Si la demande de boycott s'amplifie, le contenu politique de cette demande n'est pas l'objet d'un consensus au sein de

l'association : plusieurs GL demandent un boycott sélectif politiquement ciblé contre l'occupation et la colonisation conformément à la ligne retenue au précédent congrès, d'autres prônent un boycott plus large, voire même un boycott d'Israël.

Pour réussir, pour passer de la phase déclaratoire à la phase "mouvement de masse" susceptible de peser sur les décideurs politiques, des conditions sont nécessaires. Ce qui nous amène à réfléchir sur l'orientation stratégique que doit avoir l'AFPS.

### **3. Orientations pour l'AFPS**

#### **3.1. Rappel des buts et principes de l'AFPS**

##### **3.1.1. Le droit à l'autodétermination**

L'AFPS a pour objet le soutien de la lutte du peuple palestinien pour la reconnaissance et la mise en œuvre de ses droits nationaux, en particulier son droit à un Etat indépendant dans les frontières d'avant la guerre de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale et le droit au retour des réfugiés conformément aux résolutions des Nations unies. Elle œuvre pour une paix fondée sur le droit. Elle se donne aussi pour objectif de faire connaître la réalité de la vie, de la résistance, de la culture du peuple palestinien sous occupation, en exil, ou au sein du territoire israélien. Elle engage des campagnes de soutien matériel au peuple palestinien dans ses différentes composantes. L'AFPS soutient à la fois la légitimité des institutions palestiniennes dont le peuple se dote démocratiquement et la société civile palestinienne dans son combat pour faire prévaloir les droits humains et la démocratie. Pour définir les modalités de sa solidarité, elle situe ses relations avec le mouvement de libération nationale dans une logique de partenariat entre acteurs autonomes.

##### **3.1.2. Droit international et conférence internationale**

La ligne directrice de l'AFPS est l'application du droit international qui doit être mis en œuvre par une conférence internationale sous l'égide de l'ONU. Certes, la politique des faits accomplis menée par Israël rend plus difficile la solution des deux Etats, mais celle-ci reste défendue par l'ensemble des composantes du mouvement palestinien car la seule fondée sur le droit aujourd'hui.

L'axe principal qui s'est progressivement dégagé et imposé comme objectif stratégique a été celui de prôner des sanctions contre la politique de l'Etat d'Israël tant que continueront ses violations manifestes et répétées du droit international, des droits humains et des accords signés et de refus de toute négociation politique. Cet axe doit s'articuler avec l'exigence d'une protection internationale du peuple palestinien (cf. plus haut) et d'une conférence internationale de l'ONU pour l'application du droit à l'échelle de la région.

##### **3.1.3. Les moyens**

L'objectif central de l'AFPS est de faire évoluer sur la question palestinienne la politique française, et donc la politique européenne, tout en organisant sur place, en Palestine, un soutien matériel et politique efficace. Pour ce faire, l'AFPS construit et consolide une organisation nationale capable de persuader et de mobiliser de larges secteurs de la société. Le renforcement de l'AFPS est la condition première pour l'efficacité de son action.

Elle concourt fortement au renforcement d'un mouvement large, unitaire et démocratique. Ce mouvement a pris la forme de deux structures nationales, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, et le Collectif national pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens. Ce mouvement, surtout quand il se combine et s'unifie, comme il l'a fait contre le mur, pèse directement sur les lieux

du pouvoir, c'est-à-dire sur les institutions politiques. Il a vu croître le nombre de ses composantes respectives. Il a démontré sa capacité de mobilisation nationale, le 29 mars et le 17 mai 2008 pour les soixante ans de la Nakba où l'AFPS a joué un rôle moteur avec la Plateforme et en janvier 2009 pour Gaza avec le Collectif national.

### **3.2. Changer la politique de l'Union européenne**

La perspective stratégique de l'AFPS en Europe est que l'UE, qui s'est toujours prononcée pour le droit, devienne un acteur politique autonome pour intervenir et peser en faveur d'un règlement politique fondé sur l'application du droit international : une politique exactement inverse de celle menée aujourd'hui, laquelle se limite de fait à une aide financière qui ne fait que financer l'occupation israélienne. Ce qui amène l'AFPS à repréciser et actualiser ses objectifs programmatiques et sa stratégie européenne.

L'AFPS doit agir pour que l'Union européenne propose ou soutienne un mécanisme multilatéral de négociations sous l'égide de l'ONU pour le règlement de la question palestinienne.

Dès à présent, elle s'oppose fermement à toute démarche de rehaussement de la coopération entre l'Union et Israël. Au contraire, elle poursuit et renforce sa campagne pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël tant que celui-ci maintient son occupation et la colonisation en Palestine.

Elle milite pour un dialogue politique avec toutes les composantes du système politique palestinien, et parmi elles avec le Hamas aujourd'hui ostracisé. Dans ce but, l'AFPS mettra en œuvre une action auprès de l'Union européenne pour le retrait du Hamas de la liste européenne des organisations terroristes et pour la reconnaissance du Hamas comme interlocuteur politique légitime.. De son côté, l'AFPS elle-même cherchera à rencontrer publiquement le Hamas et à renforcer ses relations avec les forces de la gauche palestinienne réunies dans un "bloc de gauche".

Les élections au Parlement européen de juin 2009 sont un moment politique très important et l'occasion d'une forte mobilisation de l'AFPS pour populariser auprès de l'opinion publique et des forces politiques en campagne l'ensemble de ses positions pour une autre politique européenne au Moyen-Orient. Cette campagne est marquée par l'interpellation généralisée des candidats (sauf ceux d'extrême droite) avec des pétitions locales mais aussi à partir d'un questionnaire national accompagné d'un argumentaire élaborés en liaison avec les autres associations de la Plateforme. Ces actions sont menées également en coopération étroite avec nos partenaires européens, notamment pour accroître leur visibilité et leur efficacité.

### **3.3. Renforcer l'action politique en France**

**3.3.1. Urgence**– L'AFPS doit poursuivre sans relâche la campagne pour :

- la levée du blocus imposé sur la Bande de Gaza,
- la libération des 11.000 prisonniers (notamment des élus palestiniens), en s'appuyant sur la campagne en faveur de Salah Hamouri.
- la reconstruction de Gaza. Celle-ci ne peut être se concevoir sans la levée totale du blocus.

Compte tenu du fait qu'Israël est l'auteur des destructions, c'est lui qui doit les réparer sous la responsabilité de la communauté internationale.

**3.3.2.** L'AFPS soutient la société civile palestinienne dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux et dans son engagement en faveur d'un Etat de droit et de la démocratie. Elle fait connaître et soutient les initiatives de la société civile palestinienne dans sa **résistance contre l'occupation** israélienne sous toutes les formes reconnues par le droit international.. Elle rappelle que celui-ci reconnaît la légitimité et la légalité de la résistance populaire y compris armée à l'occupation israélienne (militaires et colons armés). Elle soutient directement la résistance populaire non violente (elle-même violemment réprimée par l'armée israélienne) notamment contre le mur en Cisjordanie, et constitue à cet effet une commission du Conseil National chargée des relations avec la coordination internationale mise en place à la 4<sup>ème</sup> conférence de Bil'In

Si l'AFPS condamne sans ambiguïté les attaques contre les civils d'où qu'elles viennent, elle considère que la toute première urgence est de combattre l'impunité dont jouit Israël pour des crimes de plus en plus graves.

En effet on ne peut pas mettre dos à dos les deux protagonistes sous prétexte que les deux violent le droit humanitaire. La bataille que mènent les Palestiniens est une résistance légitime à une occupation illégitime et criminelle restée impunie depuis des décennies alors que les Palestiniens, eux, ne cessent d'être "punis" y compris pour avoir choisi démocratiquement de "mauvais" candidats.

**3.3.3. Justice pénale** – Dans cet esprit, l'AFPS travaille avec les organisations, internationales et nationales, de défense des droits humains pour permettre la poursuite de dirigeants politiques et militaires israéliens coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de torture.

D'autre part, à la demande de ses militants et de nombreux citoyens, l'AFPS a lancé une **pétition internationale** demandant à l'ONU la création d'un tribunal pénal international pour instruire le dossier des crimes commis à Gaza, poursuivre et juger leurs auteurs. Ce tribunal fixerait ses règles qui pourraient contourner les obstacles que rencontre dans le cas de la Palestine la Cour pénale internationale du fait de son statut. Cette pétition est appelée à se poursuivre au cours de l'année 2009. Cette pétition des citoyens ne contrarie en rien les éventuelles actions qui seraient demandées par des Etats parties au statut de la CPI, ou par le procureur de celle-ci saisi par des organisations ou des associations. Malgré les difficultés – et même en raison de ces difficultés – ces actions pourraient peut-être faire bouger les choses. Tout l'arsenal judiciaire et politique dont on peut disposer pour que les auteurs des crimes internationaux soient punis doivent être utilisés, mais pas forcément par les mêmes associations. L'AFPS, dont le champ d'action est très large, a choisi, après analyse attentive, les moyens les mieux adaptés à sa stratégie : ne pas s'engager dans une deuxième action en justice alors que nous en avons une, très importante, en cours ; ne lancer des pétitions qu'en direction d'instances politiques et non pas de juridictions "indépendantes".

Enfin, l'AFPS, à travers plusieurs de ses militants responsables, s'est fortement investie dans la mise en place d'un **tribunal Russell sur la Palestine**. A défaut de pouvoir agir directement et rapidement dans des procédures pénales et tout en ne perdant jamais de vue cet objectif majeur, elle s'est engagés, à travers plusieurs de ses militants responsables, dans une initiative qui a été assumée par la Coordination européenne des comités Palestine CECP (ECCP) : la constitution d'un "tribunal Russel", tribunal de conscience qui simulera un procès avec de vrais juges, de vrais plaignants, de vrais témoins et un verdict. Malheureusement ce ne sera pas la CPI, ce ne sera pas un tribunal officiel et donc ce ne sera pas une vraie sanction. Son impact, sa portée morale et politique, seront fonction de sa médiatisation.

En mars a été annoncé par une conférence de presse le lancement de ce tribunal sur la base d'un appel initié par Leila Shahid, déléguée générale de la Palestine auprès de l'Union européenne, Nourit Peled, Prix Sakharov 2001 et Ken Coates, Président de la fondation Bertrand Russell. Ce tribunal aura à juger les violations du droit international commises par Israël et, surtout, à juger les complicités et soutiens apportés par des pays à ces violations. Car sans ces soutiens, Israël ne resterait pas, comme c'est encore le cas, totalement impuni.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'étape de création de comités nationaux d'appui (CNA) à cette initiative dans laquelle l'AFPS doit s'engager pleinement.

**3.3.4. Sanctions contre Israël** – L'AFPS continue son action résolue contre la colonisation de la Palestine à travers la demande auprès des élus français de suspension de l'accord d'association UE-Israël (cf. ci-dessus) et à travers la demande du gel des différents accords de coopération (militaire, policière, technologique, commerciale, économique, culturelle, scientifique et sportive) entre la France et Israël. Ces actions s'inscrivent dans la campagne internationale "Boycott, désinvestissement, sanctions" (BDS) ciblant particulièrement tout ce qui contribue à la politique israélienne d'occupation et de colonisation. Ce qu'illustre par exemple l'action engagée par les groupes AFPS de la région Languedoc Roussillon contre le projet Agrexco à Sète.

De même une campagne citoyenne de boycott des produits israéliens (repérer tous les produits en provenance d'Israël et refuser de les acheter, exiger des gérants des magasins qu'ils précisent l'origine des produits mis en vente) ainsi que des multinationales les plus engagées dans le soutien à l'occupation et la colonisation, doit se poursuivre et s'amplifier.

La demande accrue d'actions de boycott exige un travail renforcé de la commission nationale BDS qui devra faire d'autres propositions au CN.

Mais surtout, c'est le cas de l'**action judiciaire** entreprise, conjointement avec l'OLP, **contre des sociétés françaises (Alstom, Véolia transports, et Alstom transports)** impliquées dans la construction et l'exploitation du tramway qui relie Israël à des colonies israéliennes en territoire palestinien menée depuis plus de deux ans qui doit se poursuivre résolument après le jugement du 15 avril dernier du tribunal de Nanterre qui a suivi les arguments de l'AFPS en se déclarant compétent et en déclarant l'AFPS recevable.

**3.3.5.** Après les massacres de civils auxquels le monde entier a assisté, la **protection internationale du peuple palestinien** se pose une fois de plus. Elle ne peut se situer à l'intérieur du territoire palestinien et doit être sous la responsabilité de l'ONU et non pas de l'OTAN.

**3.3.6. Dénonciation de la préparation de la guerre d'Israël contre l'Iran et soutien à la campagne pour une zone libre d'armes nucléaires au Moyen-Orient**

Le maintien de l'impasse politique dans la région, en particulier sur la question palestinienne, ouvre la voie à une extension et à une aggravation de la guerre qui pourrait prendre une dimension nucléaire. Aujourd'hui, ce qui de loin déstabilise le plus toute la région est le puissant arsenal nucléaire israélien. Les efforts tentés pour bloquer le programme nucléaire iranien manquent de crédibilité tant que l'on permet à Israël la libre disposition et le développement de telles armes. La proposition de l'Assemblée générale des Nations unies de faire du Moyen-Orient une zone libre d'armes nucléaires a été jusqu'à présent sans arrêt bloquée par les Etats-Unis et Israël. Aujourd'hui cet objectif doit être remis à l'ordre du jour. Il s'agit d'obtenir qu'Israël rende public le nombre de ses armes nucléaires, soumette l'ensemble de ses installations nucléaires, civiles et militaires, au contrôle de l'AIEA et que l'Iran respecte ses engagements. Dans l'immédiat, cet objectif suppose qu'Israël, comme l'a fait l'Iran, adhère au Traité de non prolifération nucléaire (TNP) et le respecte.

### **3.4. Développer la solidarité avec le peuple palestinien dans toutes ses composantes, y compris les réfugiés et les Palestiniens d'Israël : la politique passe aussi par une solidarité concrète.**

En coopérant avec des organisations palestiniennes, en organisant des missions, des parrainages ou en appuyant les campagnes d'urgence, l' Afps soutient la volonté des Palestiniens de gérer leurs propres affaires et la légitimité de leur revendication d'un Etat viable et souverain. Ces actions soutiennent la résistance quotidienne à l'occupation.

**3.4.1.** L' Afps contribue à l'établissement et au suivi de **projets pérennes** (éducation, santé, eau, culture, agriculture) et de développement durable en Palestine (projet huile d'olive, projets sociaux et culturels) et dans les camps de réfugiés, définis avec les organisations palestiniennes.

**3.4.2.** L' Afps favorise l'engagement de groupes locaux à apporter les soutiens concrets indispensables aux pôles de résistance populaire dans les Territoires occupés et, à cet effet, il convient de créer un groupe de travail qui proposera des modalités de soutien concret.

**3.4.3. Les missions restent l'une des priorités politiques de l' Afps.** Elle encourage et coordonne des missions en Palestine et au Liban répondant directement à ses objectifs en les articulant avec les projets auxquels elle contribue (soutien aux projets, soutien à la résistance populaire, soutien à la cueillette des olives, etc.).

**3.4.4. L' AFPS favorise la coopération décentralisée** entre collectivités locales françaises et municipalités et camps de réfugiés palestiniens. La coopération entre collectivités d'ici et de là-bas est en effet un moyen de contact pour les élus et la population avec la réalité palestinienne. Les échanges qui en résultent peuvent entraîner une meilleure compréhension et des changements d'attitude positifs en France. Enfin, dans la mesure où elle contribue au renforcement des structures de la société palestinienne, la coopération est un soutien à la résistance au quotidien. Elle devra être vigilante à l'égard des tentations, « dans un souci d'équilibre », de collectivités françaises d'imposer aux Palestiniens des coopérations tripartites (France, Palestine, Israël). Elle se réserve le droit d'intervenir publiquement en utilisant les moyens adaptés à la réalité locale. La commune est le premier échelon de la vie politique française. Quand une commune prend publiquement position, cela constitue un acte politique qui est perçu comme tel par la population et les instances supérieures qui en sont informées ( députés, préfecture, gouvernement etc.).

**3.4.5. Elle organise le parrainage, notamment d'enfants.** En principe, ces parrainages sont assumés par des personnes. Mais un certain nombre de groupes locaux en ont fait un projet collectif. Les parrainages par des groupes locaux permettent parfois un meilleur suivi des familles et sont à encourager.

**3.4.6. Elle promeut des campagnes d'urgence** (SOS Palestine). Ces campagnes font écho à des besoins tellement énormes que les sommes envoyées semblent dérisoires au regard de ces besoins et énormes si on pouvait les utiliser pour des actions en France. Elles sont aussi critiquées par certains militants qui y voient des actions d'assistance pure sans contenu de solidarité politique. Mais ces actions répondent aussi à une demande ici de personnes qui ne conçoivent que ce type d'actions pour exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien. Il n'est pas rare que des adhérents de l' AFPS soient arrivés à l'association par ce biais.

### **3.5. Renforcer le mouvement de solidarité avec la Palestine**, notamment en France et en Europe

**3.5.1. L'internationalisation** accrue de la question palestinienne, mais aussi de la mobilisation solidaire, conduit l'AFPS à approfondir les relations avec les mouvements de solidarité au moins à l'échelle de l'Euro-Méditerranée.

3.5.1.1. Elle contribue à proposer et à fixer des objectifs programmatiques sur lesquels puisse se mobiliser l'opinion publique.

3.5.1.2. Elle contribue à ce que ces objectifs soient pris en charge par un mouvement large, représentatif, démocratiquement organisé et susceptible de peser sur le monde politique.

3.5.1.3. Elle contribue donc à établir une coordination et une cohérence de l'action du mouvement dans son ensemble en France (notamment avec la Plate-forme des ONG pour la – Palestine et le Collectif national pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens CNP).

3.5.1.4. Elle entend travailler davantage dans les quartiers populaires, dans les banlieues, et en direction de la jeunesse (en relation avec les organisations qui mènent ou sont prêtes à mener un travail de solidarité sur la base du respect du droit international) pour l'action commune et éviter la communautarisation d'une partie du mouvement de solidarité. Elle contribue de la même façon à l'élargissement du mouvement de solidarité européen, singulièrement à travers la Coordination européenne des comités Palestine (CECP/ECCP).

**3.5.2. L'AFPS renforce ses relations politiques avec les institutions et les médias** en articulant lobbying institutionnel et mobilisation citoyenne. L'une de ses tâches prioritaires sera de mettre sur pied une commission du Conseil national qui aura pour charge d'élaborer une stratégie de communication et de lobbying, objectif déjà retenu lors du dernier Congrès et non mis en œuvre.

**3.5.3. Elle organise des débats, conférences, manifestations et initiatives diverses de solidarité.** Elle participe à ceux où elle est invitée, dans le cadre du respect de la charte et des valeurs de l'AFPS.

**3.5.4. Elle promeut les campagnes nationales** (, contre le mur/l'annexion et la politique de judéisation de Jérusalem-Est, contre le tramway en Cisjordanie, pour les prisonniers et la libération de Salah Hamouri, pour les réfugiés), avec pour outils la demande de suspension de l'accord d'association UE- Israël et des sanctions contre Israël, dont le boycott de produits israéliens, etc.. Ces campagnes s'articulent avec les actions contre la colonisation dans toute la Cisjordanie, y compris dans la Vallée du Jourdain particulièrement visée. Un suivi national, voir européen, des pétitions, doit être assuré ; et les groupes locaux informés de leur avancée et résultats.

### **3.6. Se doter des moyens internes possibles et nécessaires pour mener à bien ces actions et campagnes, tant pour répondre à l'urgence que pour être organisée pour le long terme**

**3.6.1. Promouvoir une dynamique nationale et le développement des groupes locaux,** En mettant l'action du groupe local au cœur de notre organisation, de sa vie, nous devons favoriser la coordination des groupes locaux pour assurer une dimension nationale à l'activité de l'AFPS, garantissant la visibilité et l'efficacité de notre association. (rôle du siège national).

- Il s'agit de favoriser si nécessaire des coordinations souples dirigées et animées par les groupes locaux (mutualisation des moyens)

- Dans cet esprit la dimension régionale doit être mieux prise en compte. Elle correspond à une réalité du pouvoir politique et économique de notre pays.

- Permettre un échange d'expériences notamment par liaison horizontale informant tous les militants. (Rôle de *Palestine Solidarité*, de la Conférence nationale des groupes locaux et du site Internet).
- Chercher à gagner des adhérents à l'occasion de toutes les actions. Cet objectif doit être compris par tous les militants comme partie intégrante de l'action de solidarité

**3.6.2. Mettre l'accent sur la recherche et le suivi de moyens humains** (salariés et bénévoles) pour améliorer l'efficacité de l'association. La formation des salariés doit être partie intégrante de la politique salariale de l'AFPS. C'est un des leviers pour l'amélioration de son efficacité

**3.6.3. Assurer une information rapide** et lorsque c'est estimé nécessaire, **une mobilisation rapide** (le site de l'AFPS en est l'un des outils, de même que la lettre hebdomadaire).

**3.6.4.** Assurer une **information approfondie** sur les principaux aspects et enjeux du combat palestinien. *Pour la Palestine* jouait un rôle majeur dans ce domaine. La suspension de sa parution en 2009, en même temps que celle de la Revue d'Etudes palestiniennes, oblige à une réflexion sur les formes de notre expression politique (revue, électronique) devant aboutir à des propositions, pour sa relance ou son remplacement, incluant la dimension financière, avant la fin de l'année.

**3.6.5.** Assurer une **formation politico-historique** des militants et du public (universités d'été, journées de formation et cahiers de formation) et coordonner les actions de formation des groupes locaux, qui doivent s'intensifier..

**3.6.6.** Assurer un **fonctionnement financier affiné** et suivi en fonction des orientations à l'échelle nationale, ce qui implique la recherche de ressources financières supplémentaires (ce doit être le souci non seulement du trésorier et de la Commission financière mais aussi de toute l'association).

**C'est avec tous ces instruments que l'AFps essaie de se développer et de se consolider pour impulser les actions de solidarité avec le peuple palestinien et développer celle-ci jusqu'à la réalisation de ses droits.**